

FICHE SIGNALÉTIQUE

DATE DE RÉVISION : 03-02-2010

REMPLECE :

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ET DU PRODUIT CHIMIQUE

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Specialty Construction Brands, Inc.
Une filiale de la société H.B. Fuller
1105 S. Frontenac Street
Aurora, IL 60504
Téléphone : 1-(800) 323-7407

Ligne d'urgence médicale (24 heures) : 1 888 853-1758
Ligne d'urgence de transport (CHEMTREC) : 1 800 424-9300

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT :

NUMÉRO DU PRODUIT : GROUT BOOST ADVANCED PRO SND
DESCRIPTION DU PRODUIT : Additif au latex
IDENTIFICATION DU PRODUIT: 828192PM

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

APERÇU DES SITUATIONS D'URGENCE POSSIBLES

ÉTAT PHYSIQUE : Liquide
COULEUR : Blanc
ODEUR : Sucré

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ SELON LA VOIE D'ENTRÉE

LES YEUX : Aucun risque d'irritation dans des conditions d'utilisation industrielles normales.

LA PEAU : Aucun risque d'irritation dans des conditions d'utilisation industrielles normales.

INHALATION : Aucun risque d'irritation dans des conditions d'utilisation industrielles normales.

L'INGESTION : L'ingestion n'est pas un mode d'exposition considéré. Aucun danger dans des conditions normales d'utilisation industrielle.

EFFETS À LONG TERME (CHRONIQUES) SUR LA SANTÉ

ORGANES CIBLES : Système nerveux central Reins Foie

CANCÉROGÉNOCITÉ RÉGLEMENTÉE :

À moins d'avis contraire ci-dessous, ce produit ne contient pas de substances cancérogènes répertoriées à des concentrations faisant l'objet des réglementations du NTP, du CIRC de l'ACGIH ou de l'OSHA.

ÉTATS DE SANTÉ AFFECTÉS PAR L'EXPOSITION : Maladie du rein; Maladie du foie

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom du produit chimique	N° CAS	POURCENTAGE
Formate de calcium	544-17-2	1 - 5

Les ingrédients ne figurant pas sur la liste ne sont pas considérés "dangereux" en vertu des normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de l'Occupational Safety and Health Administration (29 CFR 1910.1200), ou n'apparaissent pas sur la liste de divulgation des ingrédients du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du gouvernement canadien. Se reporter à la section 8 pour connaître toutes les directives relatives à l'exposition aux diverses substances.

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

CONTACT OCULAIRE : Bien que cela devrait être inutile, verser du collyre liquide dans l'oeil quel que soit le niveau de danger.

CONTACT CUTANÉE : Laver à l'eau et au savon.

INHALATION : Par mesure de précaution, emmener la personne à l'air libre à la suite d'une exposition atmosphérique à la première manifestation de symptômes.

INGESTION : Ne pas provoquer le vomissement. Obtenir du secours médical à la première manifestation de symptômes. Porter cette fiche signalétique à l'attention du personnel médical. Faire vomir peut provoquer l'aspiration du produit par les poumons, ce qui pourrait causer une pneumonite chimique qui peut être mortelle.

SECTION 5 : MESURES D'EXTINCTION

POINT D'ÉCLAIR :	Ininflammable
TEMPERATURE D'INFLAMMATION SPONTANÉE :	Non établi
LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSIBILITÉ (% DANS L'AIR) :	Non établi
LIMITE SUPÉRIEURE D'EXPLOSIBILITÉ (% DANS L'AIR) :	Non établi
AGENTS EXTINCTEURS :	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse extinctrice, de la poudre chimique ou du dioxyde de carbone.
RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION PARTICULIERS :	Risque de montée en pression si ce produit est contenu dans un récipient fermé puis chauffé; refroidir le récipient au moyen d'eau pulvérisée.
INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES D'EXTINCTION :	Les personnes qui s'exposent à des produits de combustion doivent se munir d'un appareil de protection respiratoire autonome et porter une tenue de protection complète.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :	Bioxyde de carbone, Oxyde de carbone, Formaldéhyde Fluor contenant des gaz

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

PROTECTION PARTICULIÈRE : Le nettoyage du produit déversé ne devrait pas avoir d'effets adverses sur la santé. Suivre les recommandations en matière d'équipement de protection individuelle décrites à la Section 8 de cette fiche signalétique.

NETTOYAGE : Utiliser une digue de sécurité si nécessaire; neutraliser le déversement au moyen d'un absorbant inerte et transvider le produit dans des contenants conçus pour l'éliminer. Les déversements nedoivent jamais être jetés dans les égouts, les bassins ou les réseaux d'aqueducs.

Ligne d'urgence de transport (CHEMTREC) : 1 800 424-9300

SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION : Aucune directive particulière concernant la manutention à cause de la toxicité. Ce produit contient un ingrédient qui risque de produire du formaldéhyde s'il est chauffé à des températures de durcissement.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit sec et frais.

Consulter la fiche technique pour les directives précises relatives au stockage.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

PROTECTION OCULAIRE : Porter des lunettes de sécurité pour manipuler le produit.

FICHE SIGNALÉTIQUE

PROTECTION CUTANÉE :	Pas normalement considéré comme présentant un danger pour la peau. Si certaines conditions d'utilisation présentent un risque de contact cutané, appliquer de bonnes règles d'hygiène. Se laver les mains et autres parties du corps exposées à l'eau et au savon doux, avant de manger, de boire et de quitter le travail.
GANTS :	Inutile normalement. Porter des gants de nitrile au besoin.
PROTECTION RESPIRATOIRE :	Aucune protection respiratoire n'est exigée dans des conditions d'utilisation normales. Les appareils respiratoires devraient être choisis et utilisés conformément aux normes sur les appareils respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134).
VENTILATION :	Il pourrait s'avérer nécessaire d'assurer une ventilation générale des lieux en conditions normales d'utilisation.

LIMITES D'EXPOSITION :

Nom du produit chimique	ACGIH TLV	PEL SELON OSHA
Formate de calcium	Not established	Not established

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	Liquide
COULEUR :	Blanc
ODEUR :	Sucré
SEUIL OLFACTIF :	Non établi
POIDS AU GALLON (livres US) :	8.55
DENSITÉ :	1.03
SOLIDES (% par poids) :	11.5
pH :	6.5
POINT D'ÉCLAIR :	Ininflammable
POINT D'ÉBULLITION (°C) :	Non établi
POINT DE CONGÉLATION / FUSION (°C) :	Non établi
PRESSION DE VAPEUR (mm Hg) :	Non établi
DENSITÉ DE VAPEUR :	Non établi
TAUX D'ÉVAPORATION :	Non établi
COEFFICIENT OCTANOL/EAU :	Non établi
COV (pour cent de poids)	Not determined

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ :	Stable dans des conditions normales.
INCOMPATIBILITÉ CHIMIQUE :	Non établi
POLYMÉRISATION DANGEREUSE :	Ne se produira pas.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION	Monoxyde de carbone, bioxyde de carbone
DANGEREUX :	Formaldéhyde Fluor contenant des gaz

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

NOM DU COMPOSANT CHIMIQUE	DL50/CL50
Formate de calcium	DL50 Orale Rat = 2650 mg/kg

FICHE SIGNALÉTIQUE

SOMMAIRE DE
TOXICOLOGIQUE :

Aucune information supplémentaire sur la santé disponible.

SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

APPERÇU : Aucune information disponible en matière d'écologie

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Au meilleur de notre connaissance, ce produit n'est pas un déchet dangereux tel que décrit par l'EPA américaine (Hazardous Waste Regulations 40 CFR 261). Il doit cependant revenir à sa forme solide, puis être éliminé dans un site d'enfouissement prévu à cet effet. On peut communiquer avec les gouvernements municipaux ou provinciaux pour connaître le détail des exigences en la matière.

SECTION 14 : RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Consulter le connaissement pour connaître tous les renseignements relatifs au transport de ce produit.

DOT: NOT REGULATED

IATA: NOT REGULATED

SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX RÉGLEMENTATIONS

STATUT D'INVENTAIRE :

TSCA DE L'EPA (É.-U.) : Ce produit est conforme aux normes de l'inventaire du Toxic Substances Control Act.

LIS DE LA LCPE (CANADA) : Ce produit contient un composant qui n'est pas sur la LIS. Si vous êtes l'importateur de ce produit au Canada, veuillez communiquer avec H.B. Fuller pour plus d'informations sur le contrôle et la déclaration du composant.

EINECS (EUROPE) : À la suite de l'introduction du règlement REACH en Europe, ce produit ne peut pas être importé en Europe, sauf si le produit est conforme aux exigences du règlement REACH.

AICS (AUSTRALIE) : Ce produit est conforme aux normes de la Australian Inventory of Chemical Substances.

Pour obtenir des renseignements sur l'état des stocks de ce produit, on doit composer le (651)236-5858.

Ce produit peut contenir des substances chimiques qui sont réglementées pour l'exportation par de divers organismes gouvernementaux (tels que le *Environmental Protection Agency*, le *Bureau of Industry and Security*, ou la *Drug Enforcement Administration*, entre d'autres).

Avant d'exporter ce produit des États-Unis ou du Canada, nous vous recommandons de nous contacter au 651-236-5858 (États-Unis) ou au 450-655-1306 x227 (Canada), et demander une revue d'exportation.

MATIÈRES À SIGNALER EN VERTU DES LOIS FÉDÉRALES

SARA de l'EPA, Title III Section 313

À moins d'avis contraire ci-dessous, ce produit ne contient aucun produit chimique toxique devant être signalé en vertu des exigences américaines de déclaration de la section 313 (Title III) du Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) de 1986 et du 40 CFR part 372. (Tel que suggéré par l'EPA, dans le cas d'une gamme de concentrations s'échelonnant sur un intervalle donné, la valeur moyenne peut être utilisée comme information réglementaire.)

Nom du produit chimique	N° CAS	%
-------------------------	--------	---

STATUT EN VERTU DU SIMDUT : À moins d'avis contraire ci-dessous, ce produit n'est pas soumis aux prescriptions du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du Canada.

FICHE SIGNALÉTIQUE

MATIÈRES À SIGNALER EN VERTU DES LOIS DE PROVINCES (OU D'ÉTATS)

Cette fiche signalétique n'est pas destinée à la Californie.

SECTION 16 : RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

La présente fiche signalétique a été rédigée conformément aux normes sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) (29 CFR 1910.1200) et au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) du Canada.

CLASSIFICATION DU HMIS : SANTÉ – 0 INFLAMMABILITÉ – 0 RÉACTIVITÉ – 0

Se reporter à la section 8 (Contrôle de l'exposition/Protection personnelle) relative à l'équipement de protection individuelle recommandé.

Élaboré par Global Regulatory Department.
Téléphone : (651)236-5842

Les recommandations et renseignements énoncés aux présentes sont jugés exacts et pertinents. Puisque certaines données proviennent de renseignements fournis à Specialty Construction Brands, Inc. par l'entremise de ses fournisseurs, et puisque Specialty Construction Brands, Inc. ne peut exercer aucun contrôle sur les conditions de manipulation et d'utilisation des matières, Specialty Construction Brands, Inc. ne garantit ni expressément, ni implicitement, la justesse de ces données, ou des résultats qui pourraient en découler. Les renseignements contenus aux présentes ne sont présentés qu'à titre informatif, et Specialty Construction Brands, Inc. ne pourra en aucun cas être tenue responsable de leur emploi ou de leur fiabilité. Il revient à l'utilisateur des produits de Specialty Construction Brands, Inc. de se conformer aux lois et aux réglementations locales, provinciales et fédérales qui s'appliquent.